

## Circulaire de Rentrée 2026-2027

### **1 - RENTREE :**

Mardi 01 septembre 2026, rentrée :

- De 8h30 à 10h00 : accueil des internes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, CAPA1 et Seconde.
- De 10h00 à 12h00 : accueil des internes de 1<sup>ère</sup>, CAPA 2 et Terminale Bac Pro.
- A 10h30 : appel de la 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, CAPA1 et Seconde
- A 12h30 : repas
- A 13h30 : appel des élèves de 1<sup>ère</sup>, CAPA 2, Terminale Bac Pro.

Lundi 07 septembre 2026, rentrée :

- A 8h30 : CAP AEPE

### **2 - CONTRAT SCOLAIRE :**

1/ L'inscription dans l'établissement est prise pour l'année scolaire complète et pour un cycle d'études déterminé au préalable.

2/ Il est rappelé aux familles que le montant annuel des frais est un tarif forfaitaire identique pour l'année scolaire comme cela a toujours été convenu lors de l'inscription de l'élève (Le tarif annuel tient compte des jours ouvrés déduction faite des cours en distanciel, des vacances scolaires et des périodes de stage. Il est possible de solliciter un échelonnement des frais sur plusieurs mois.). Les prélèvements automatiques commenceront à partir du mois de septembre jusqu'au mois de juin.

3/ Les dispenses annuelles de cours d'Éducation Physique ou le certificat médical d'aptitude aux activités sportives seront récupérées lors de la première heure de cours de sport par l'enseignant.

### **3 – HORAIRES DE COURS :**

Lundi	8h30 à 16h30
Mardi	8h30 à 16h30
Mercredi	8h30 à 16h30 (A caractère exceptionnel)
Jeudi	8h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 16h30

**RETENUES** : les mercredis de 8h30 à 11h30 (bus scolaires)

**ETUDES SURVEILLÉES** : lundi, mardi et jeudi de 17h15 à 18h30

Tous retards, absences et sorties doivent être justifiés par mail à l'adresse suivante : [viescolaire@clairfoyer.fr](mailto:viescolaire@clairfoyer.fr)

### **4 - CONGES OFFICIELS DE L'ANNÉE SCOLAIRE :**

- TOUSSAINT : 17/10/2026 au 01/11/2026
- NOEL : 19/12/2026 au 03/01/2027
- VACANCES D'HIVER : 06/02/2027 au 21/02/2027
- VACANCES DE PRINTEMPS : 03/04/2027 au 18/04/2027
- ASCENSION : 06/05/2027 au 07/05/2027
- GRANDES VACANCES : 03/07/2027

**Journées Régionales de Formations des Enseignants** : 15 et 16 Octobre 2026.

**Remarque** : Pour des raisons d'organisation, les cours pourront être assurés pour l'ensemble des élèves en visioconférence sur certaines périodes.

## 5 - DES DATES A RETENIR

<b>Rencontres Parents / Professeurs</b>
-Jeudi 10 Décembre 2026
-Jeudi 01 Avril 2027
<b>Portes Ouvertes :</b>
-Mercredi 24 Février 2027
-Mercredi 17 Mars 2027
-Mercredi 21 Mai 2027

## 6 - DECOUPAGE DE L'ANNEE SCOLAIRE :

Les familles ont accès à « PRONOTE » sur le site internet du Lycée pour connaître l'évolution du calendrier de l'élève :

[www.lycee-professionnel-clair-foyer.fr](http://www.lycee-professionnel-clair-foyer.fr)

## 7 - PÉRIODES DE STAGES :

<b>Périodes de formation en milieu professionnel (Stages)</b>	<b>4<sup>ème</sup></b>	- Du 31/05/2027 au 04/06/2027
	<b>3<sup>ème</sup></b>	- Du 16 au 20/11/2026 et du 07/12/2026 au 18/12/2026
	<b>Capa 1</b>	- Du 19/04/2027 au 30/04/2027 et du 31/05/2027 au 11/06/2027 en SAP - Du 10/05/2026 au 21/05/2027 en Vente - Du 14/06 au 25/06/2027 en Insertion Professionnelle
	<b>Capa 2</b>	- Du 26/10/2026 au 13/11/2026 en Vente - Du 01/12/2026 au 18/12/2026 en SAP
	<b>2<sup>nde</sup> Bac pro</b>	- Du 01/04/2027 au 09/04/2027 et du 09/06/2027 au 25/06/2027
	<b>1<sup>ère</sup> Bac pro</b>	- Du 12/04/2027 au 30/04/2027 et du 24/05/2027 au 25/06/2027
	<b>Term. Bac pro</b>	- 26/10/2026 au 06/11/2026 et du 30/11/2026 au 24/12/2027
	<b>Cap Aepe</b>	- 01/10/26 au 23/10/26 et du 09/11/26 au 18/12/26 et du 11/01/27 au 29/01/27 et du 08/02/27 au 12/02/27 et du 22/02/27 au 05/03/27

**La démarche pour demander la prise en charge par la région du transport gratuit des élèves en stage est disponible sur le site internet de l'établissement.**

## 8 - PROFESSEURS RESPONSABLES DE CLASSES

<b>Classes</b>	<b>Professeurs</b>
<b>4°</b>	V. RIGODANZO
<b>3°</b>	F. RIESCO / G. HECHASO
<b>CAPA 1ère Année</b>	A. COQUELET
<b>CAPA 2ème Année</b>	M. BRUNEAU
<b>CAP AEPE</b>	V. BOTTEGA
<b>2<sup>nde</sup> Pro Vente Animalerie / Alimentation</b>	A. VEYRES
<b>2<sup>nde</sup> Bac Pro Services Aux Personnes</b>	C. ASTOR
<b>1ère Bac Pro Services Aux Personnes</b>	J. BARON
<b>1ère et Terminale Bac Pro Vente Alimentaire</b>	C. LACOMBE
<b>1ère et Tle Bac Pro Vente Animalerie</b>	B. BARRAU
<b>Terminale Bac Pro Services Aux Personnes</b>	B. ADROVER

Les enseignants peuvent recevoir, tout au long de l'année, les parents sur rendez-vous. La prise de contact est à privilégier sur Pronote.

*Merci de votre confiance*

# LIVRET D'ACCUEIL

**Formation** : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance en 1 an

**Période** : Du 07 Septembre 2026 au 21 Mai 2027

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✚ Réussir l'examen du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.
- ✚ Être capable d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant.
- ✚ Être capable de contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation.
- ✚ Être capable d'assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### **ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

**MODULE 1** : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

**MODULE 2** : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

**MODULE 3** : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

**CHEF D'ŒUVRE**

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- + Lieu de formation : Centre de Formation Continue, 151 Chemin de Lissart 82300 CAUSSADE.
- + Rentrée : **Lundi 07 septembre 2026 à 08h30**
- + Déroulement : **du 07 Septembre 2026 au 21 Mai 2027**
- + Horaires : **8h30/16h30** – 1 à 2 heures de pause déjeuner
- + **4 jours de formation** en Centre
- + **14 semaines réservées à l'enseignement** professionnel.
- + **15 semaines de stage** en milieu professionnel s'intercalent avec la période en Centre de Formation.

Le stagiaire doit effectuer 14 semaines minimum soit 448 heures.

Les candidats doivent obligatoirement réaliser les PFMP (stages) et/ou l'expérience professionnelle dans 2 secteurs d'activité complémentaires :

### - 1 période auprès d'enfants de moins de 3 ans

- En EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
- Et/ou chez un AMA Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une MAM : Maison d'assistant(e) maternel(le)
- Et/ou dans un SAP (organisme de services à la personne à domicile) : Organisme agréé proposant de la garde d'enfants de moins de 3 ans

### - 1 période dans une structure collective accueillant des enfants de moins de 6 ans

- En EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
- Et/ou chez un AMA Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une MAM : Maison d'assistant(e) maternel(le)
- Et/ou dans un SAP (organisme de services à la personne à domicile) : Organisme agréé proposant de la garde d'enfants de moins de 3 ans
- En école maternelle
- Et/ou en EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants)
- Et/ou en ACM (accueils collectifs de mineurs) : centre ou colonie de Vacances, centre de loisirs, centre aéré...

**Le stagiaire peut effectuer ses stages dans un seul ou plusieurs établissements et services d'accueil de la petite enfance. Cette recherche est à sa charge.**

**Conseil** : Pour une bonne préparation des épreuves, il est fortement conseillé d'effectuer 3 semaines minimum (soit 96h) auprès des moins de trois ans et 3 semaines minimum (soit 96h) en accueil collectif.

**Remarque** : Possibilité de cours hybrides (validés par le conseil de perfectionnement élargi)

## CONTACTS

**Chef d'établissement :** Fabienne MORCILLO

**Référent Handicap :** Benjamin BARRAU

**Coordinateur CFC :** Virginie BOTTEGA

**Les formateurs peuvent vous recevoir, tout au long de l'année, sur rendez-vous.**

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### **Personnes en situation de handicap :**

La formation peut être adaptée à toute personne en situation de handicap. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le référent handicap, au 05-63-93-90-07.

### **Locaux à disposition :**

- Salles de classe
- Salles informatiques
- CDI
- Salle 3 générations
- Cuisine pédagogique
- La Boutik (épicerie pédagogique)

**Internat :** chambre de 1 à 4 personnes, tisanerie, salle TV, douches individuelles

**Restauration sur place :** Self, 2 services le midi et 1 le soir pour les élèves internes

Parking réservé aux apprenants, situé en face de l'entrée du Centre de formation  
Bus scolaires (Conseil Départemental des Transports)

Accès au Centre de Formation

- 15 min de Montauban
- 20 min de Cahors
- 2 min de la sortie de l'autoroute A20
- Navette gare de Caussade – Centre de formation gratuite

Madame, Monsieur,

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil de classe ont lieu le **mercredi 07 octobre 2026**.

Les déclarations de candidature des parents volontaires devront parvenir au Lycée au plus tard le **30 septembre 2026**. Tous les parents ayant à charge des enfants, qui sont inscrits dans le Lycée, peuvent être candidats.

Ces derniers devront remplir une déclaration de candidature. Ils sont donc invités à se faire connaître au plus tôt, en complétant le bulletin ci-dessous.

Dans le cas où plusieurs candidats se présenteraient dans une même classe, un vote par correspondance sera mis en place et chaque famille pourra s'exprimer au début du mois d'octobre.

Si vous acceptez de devenir représentant des parents d'élèves, ou si vous désirez recevoir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Chef d'Établissement.

Les représentants des parents d'élèves doivent participer aux différents conseils de classe qui ont lieu dans l'année. Ces réunions en visio-conférence se tiennent après 16H30.

Le Chef d'Établissement  
Fabienne MORCILLO

Merci de participer à la vie scolaire de nos jeunes

✂.....

Déclaration de candidature aux élections des parents d'élèves  
du 07 octobre 2026.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'élève : ..... Classe : .....

Date : .....

Signature

NOM :

PRÉNOM :

## TRÈS IMPORTANT

### Inscription aux examens (CAP AEPE)

**Les élèves doivent impérativement fournir les pièces  
suivantes le jour de la rentrée.**

- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport **en cours de validité** sur laquelle vous écrivez : « **J'atteste sur l'honneur que ce document est conforme à l'original** », **datez et signez.**
- Copie de l'attestation de recensement ou copie du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) sur laquelle vous écrivez : « **J'atteste sur l'honneur que ce document est conforme à l'original** », **datez et signez.**
- Pour les candidats concernés par des aménagements aux examens, les bilans médicaux.
- La photocopie du diplôme de Niveau 3 (CAP) ou de niveau 4 (Bac PRO) ou le cas échéant le relevé de notes.

FICHE DE DÉCLARATION DE CHANGEMENT OU D'ÉVOLUTION  
DE LA SITUATION MÉDICALE DE L'ÉLÈVE

**À compléter uniquement en cas de changement**  
**Document à retourner avant le 14 Aout 2026.**

Madame, Monsieur,

Ce document est à compléter uniquement si la situation médicale de votre enfant a changé depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour de son dossier médical.

Nom et prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Nouvelle allergie ou modification d'une allergie connue.

.....

Nouveau traitement médical ou modification d'un traitement.

.....

Nouvelle pathologie ou évolution d'un problème de santé.

.....

Modification des personnes à contacter en cas d'urgence.

.....

Autre changement (à préciser) :

.....

.....

Je certifie que les informations communiquées sont exactes.

Nom et prénom du responsable légal : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

**Intitulé du diplôme préparé et de la spécialité : CAP AEPE 1 AN**

Entre

**1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT**

**Lycée Professionnel Clair Foyer**, 151 chemin de Lissart, 82300 Caussade  
Représenté par le chef d'établissement, Mme Morcillo.

05.63.93.07.90  
caussade@cneap.fr

**2 - L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL**

Dénomination :

Adresse :

Numéro d'immatriculation SIREN ou SIRET :

Représenté par (nom du signataire de la convention) :

Qualité du représentant :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :

**3 - L'ELEVE**

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : F  M  Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse e-mail

**4 - SI L'ELEVE EST MINEUR : REPRESENTÉ PAR SON RESPONSABLE LEGAL**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

**5 – Dispositions pédagogiques de la période de formation en milieu professionnel :**

**Dates : du 05/09/2026 au 23/09/2026** titre de l'année scolaire 2026-2027.

**1) Objectifs de la période de formation en milieu professionnel :**

- Développer une posture professionnelle adaptée au contexte de la petite enfance.
- Participer aux soins d'hygiène, de confort et aux temps de vie quotidienne.
- Contribuer au développement global et à l'autonomie de l'enfant par l'observation et l'animation d'activités.

**2) Tâches et activités confiées au stagiaire :**

- Aide au change, repas, sieste, hygiène des locaux et du matériel.
- Observation et participation aux activités d'éveil (motricité, langage, jeux).
- Communication adaptée avec l'enfant, l'équipe et éventuellement les familles.
- Participation à l'aménagement et au rangement des espaces.
- Transmission d'observations simples à l'équipe éducative.

**3) Modalités de concertation et de suivi pédagogique de l'élève par l'enseignant référent et le tuteur durant la période :**

La concertation et le suivi pédagogique de l'élève sont assurés par une communication régulière entre le tuteur en entreprise et l'enseignant référent, permettant d'évaluer la progression du stagiaire, d'adapter ses missions si nécessaire et de garantir l'atteinte des objectifs de la formation.

**4) Modalité d'évaluation du stagiaire :** Le stagiaire met à disposition de la structure d'accueil des attestations de stages à faire compléter.

### Horaires journaliers de l'élève

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

#### Annexe Article 6- Durée du temps de travail

Durée de présence hebdomadaire du stagiaire dans la structure d'accueil :

Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme d'accueil, la nuit, le dimanche ou un jour férié,

Préciser :

Dans ce cas, préciser le repos compensateur dont bénéficiera le stagiaire : .....

#### Annexe Article 7- Gratification dans le cadre de la PFMP

OUI  NON

Une gratification est due au stagiaire au titre de la présente convention portant sur plus de 2 mois de stage (44 jours, en continu ou discontinu à partir de la 309ème heure de stage), (ou de 3 mois pour le rythme approprié (66 jours), en continu ou discontinu à partir de la 463ème heure de stage)

Le montant de la gratification est fixé à ..... € par heure (1) ..... par jour (1) ....., par mois (1) .....  
(1) Rayer les mentions inutiles

La durée totale de la période de formation en milieu professionnel est de :  
La gratification totale en cas de complétude de la période de formation en milieu professionnel est de :

Les modalités de versement en sont les suivantes : .....  
.....

#### Annexe article 7 - Autres conditions « financière ».

-Le stagiaire aura accès à un hébergement :

Oui Non

-Le stagiaire aura accès au restaurant d'entreprise et aux titres restaurants (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui Non

-Le stagiaire aura accès à la prise en charge des frais de transport prévus à l'article L. 3261-2 du code du travail, ou en cas de période de formation en milieu professionnel dans un organisme de droit public, à leur prise en charge dans les conditions posées par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010, (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui Non

-Le stagiaire aura accès aux activités sociales/culturelles de l'organisme d'accueil (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui Non

**Au cours de la formation, l'élève n'est pas autorisé à utiliser les machines ou appareils ou produits dangereux**

**Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents annexes relatifs aux articles réglementaires pour la mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel disponibles sur le lien suivant (QR CODE).**

**Ces documents font partie intégrante de la présente convention et en définissent les modalités réglementaires.**

(Document également disponible sur le site du Lycée professionnel Clair Foyer, Rubrique Réglementation PFMP)  
Lien : <https://www.lycee-professionnel-clair-foyer.fr/reglementation-pfmp-@87.html>



Signatures et cachés :

<p><b>Le chef d'établissement (A compléter par le Lycée)</b></p> <p>Mme MORCILLO</p> <p>Le :</p> <p>A : Caussade</p> <p>Signature :</p>	<p><b>Le représentant de l'entreprise (ou organisme d'accueil)</b></p> <p>Nom prénom :</p> <p>Le :</p> <p>A :</p> <p>Signature :</p>	<p><b>L'élève ou son représentant légal</b></p> <p>Nom et prénom :</p> <p>Le :</p> <p>A :</p> <p>Signature :</p>
<p><b>L'enseignant-référent</b></p> <p>Nom prénom :</p> <p>Le :</p> <p>A : Caussade</p> <p>Signature :</p>	<p><b>Le tuteur</b></p> <p>Nom prénom :</p> <p>Le :</p> <p>A :</p> <p>Signature :</p>	

# Fournitures Scolaires

Année 2026-2027

Classe : CAP AEPE

Module / Matière	Matériel	Cout Prévisionnel
EP1 / EP2 / EP3	Trieur	5 euros
EP1 / EP2 / EP3	Livre de travail « Epreuves professionnelles EP1-EP2-EP3 Edition Nathan Lien achat : <a href="https://www.nathan.fr/catalogue/le-tout-en-un-cap-accompagnant-educatif-petite-enfance-aepe-reussir-les-epreuves-ep1-ep2-et-ep3-2025-2026-livre-de-l-eleve-9782095039059">https://www.nathan.fr/catalogue/le-tout-en-un-cap-accompagnant-educatif-petite-enfance-aepe-reussir-les-epreuves-ep1-ep2-et-ep3-2025-2026-livre-de-l-eleve-9782095039059</a>	22,90 euros

